

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 60: Genève : la ville du bout du lac

Rubrik: Bloc-notes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



NOUVELLES
FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE
MARS 94

18

afin de donner une direction unique au laboratoire central et aux centres de transfusion. Cela permettra de garantir le respect de normes de qualité unifiées, plus sévères encore que celles en vigueur à l'heure actuelle.

VENTE : Le groupe Motor-Columbus se sépare de Studer-Revox, le célèbre fabricant suisse d'enregistreurs, de matériel électronique de haute qualité et d'installations pour studios d'enregistrement. Studer-Revox a été vendu au groupe américain Harman International Industries Inc., à Washington. Willi Studer, fondateur de l'entreprise, est amer : il a fait la bêtise de sa vie, a-t-il déclaré à la radio alémanique, en vendant en 1990 son entreprise à Motor-Columbus. Il avait à l'époque cédé son entreprise pour 40 millions de frs.s., afin d'éviter qu'elle ne tombe en

maines étrangères ou ne soit reprise par un groupe qui ne lui aurait pas assuré la place qu'elle méritait.

MANIFESTATION : Quelque 2000 étudiants se sont retrouvés à Berne, en février dernier, pour manifester leur colère devant le Palais Fédéral. Officiellement, il s'agissait de protester contre l'introduction, prévue par la révision de la loi sur l'assurance chômage, d'un délai de six mois, pour les personnes ayant terminé leurs études, avant de toucher des indemnités. Mais les étudiants voulaient surtout protester contre la cherté des études et l'augmentation des droits d'inscription, de la hausse des assurances maladies et du coût élevé des logements.

Bloc-Notes

Tous les mois, retrouvez cette nouvelle rubrique dans le "Messenger Suisse".

Conservez-la : elle vous donnera, au fur et à mesure, toutes les adresses dont vous pourriez avoir besoin.

Comment voter par correspondance ?

La procédure est très simple. La première condition : être inscrit auprès de la représentation consulaire de sa région. La deuxième condition : demander, à cette représentation consulaire, le formulaire d'inscription pour le droit de vote. Cette demande peut être faite par écrit : il n'est pas nécessaire de se déplacer. Une fois que le consulat a reçu le formulaire en question dûment rempli, il le transmet alors à la commune de vote du demandeur, qui prendra en compte l'inscription et enverra, par la poste, le matériel nécessaire au(x) votant(s) fédérale(s). Dernières indications : la prise en compte de l'inscription peut prendre un certain temps (de 1 à 3 mois en moyenne). Il ne faut pas non plus négliger les délais postaux : le matériel de vote parvient au moins 3 semaines avant la date des votations, il ne faut donc pas tarder à renvoyer les bulletins de vote, directement à la commune où vous êtes inscrit(e). A savoir : certaines communes envoient une carte d'électeur à renvoyer avec le matériel. D'autres n'en envoient pas (comme en Appenzell, par exemple) : ne jetez pas l'enveloppe dans laquelle vous avez reçu le matériel, il vous faudra la renvoyer avec vos bulletins de vote.

En outre, sachez que Radio Suisse Internationale enregistre, avant chaque votation, des cassettes présentant les divers objets proposés aux votations. Ces cassettes sont enregistrées en français, allemand et italien et sont, pour l'instant, gratuites. Pour les obtenir, écrire à : R.S.I. Cassettes votations, Giacomettistrasse 1, 3000 Berne 15, Suisse, ou encore à la Fédération des Sociétés Suisses de Paris, 10, rue des Messageries, 75010 Paris.

Solutions mots croisés

Grilles n°4 et n°5 du Messenger Suisse du mois de janvier dernier.

GRILLE N°4

T O N K I N ■ A N E M A S S E
R O U A G E S ■ O T A R I E S
A ■ A ■ N E E S ■ R I A D ■ T
L I G U E ■ M E N A ■ B E L ■
A L E S ■ T I S O N N E R A S
L E S ■ M A S ■ E G O ■ E M U
A S ■ R U S ■ A L E S E ■ E R

GRILLE N°5

U R T I C A C E E ■ D O N N E ■
R O U T E ■ O M B U D S M A N N
I L E ■ T R I A N T ■ ■ T O I ■
■ E L ■ A U ■ S T E ■ A N T R E
A S I E ■ B L E S S A ■ N E M S
A ■ E N A ■ E S ■ ■ A L ■ R E ■
■ A R A S E E ■ C A R ■ B A S E

Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger.

130 pages pour répondre aux questions que les Suisses vivant à l'étranger se posent (trois éditions : française, allemande et italienne). Ce petit guide est gratuit, il vous suffit d'envoyer à l'adresse ci-après une étiquette auto-collante portant vos nom et adresse (en n'oubliant pas de préciser la version désirée). Service des Suisses de l'Etranger. Bundesgasse 18. CH-3003 Berne.

Boîte aux Lettres

Vous recherchez un livre dont l'édition est épuisée, un disque, des recettes, vous désirez constituer une amicale suisse dans votre région, vous recherchez des correspondants à l'étranger ? La rubrique "Boîte aux lettres" vous est ouverte, gratuitement : il vous suffit de rédiger votre annonce en y ajoutant vos coordonnées et de l'envoyer à la rédaction du "Messenger Suisse". Vous vous posez des questions au sujet de votre AVS, de la fiscalité, de votre retraite, vous cherchez un notaire en Suisse et ne savez pas à qui vous adresser ? Le "Messenger" peut vous aider en vous dirigeant sur les bonnes adresses, demandez-le lui !

Petites Annonces

Vous voulez vendre une maison, un appartement, vous cherchez un appartement ? Pourquoi ne pas utiliser le service des petites annonces du "Messenger Suisse" ? Les abonnés bénéficient d'une remise de 10% et de la gratuité totale pour une parution de leur annonce sur le service minitel 36 16 "Tell - les Suisses en France".